



Compte rendu du CHSCT du 7 octobre 2020

Il s'est tenu en « présentiel », dans une salle adaptée de la Cité Administrative, ce que nous avons trouvé beaucoup plus satisfaisant que l'audioconférence du 24 septembre à 6 autour d'un téléphone portable !

Voilà ce qu'il faut en retenir. Si vous souhaitez des éclaircissements supplémentaires sur les points abordés, n'hésitez pas à nous contacter.

Point 1 : Approbation des PV :

Beaucoup trop de PV des CHSCT précédents restaient encore à valider, certains datant de séances qui se sont tenues en novembre 2019 ! Il n'est pas possible pour nous de travailler efficacement dans ces conditions et nous l'avons fait savoir. Nous avons demandé à bénéficier d'une autorisation d'absence supplémentaire d'une journée pour relire ces PV, les amender, les valider et ainsi rattraper le retard : c'est NIET, évidemment. Motif invoqué, entre autre : « ce ne serait pas équitable par rapports aux autres CHSCT » (!!!) En même temps, on ne connaît pas d'autres CHSCT dont les PV (jusqu'à 9 en même temps!) traînent sous les coudes aussi longtemps...

Point 2 : accidents de service et de trajet

M Bauduin, présent pour la partie « RH », nous a rappelé que les accidents à domicile dans le cadre du télétravail se traitent comme les accidents de travail « traditionnels » au bureau.

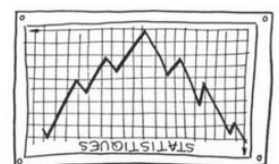
Et de grâce, ne courez pas dans les couloirs pour retourner fissa dans votre bureau décrocher un téléphone qui sonne, la DGFIP ne mérite vraiment pas qu'on se casse le cou (ou autre chose) pour elle...

Point 3 : fiches de signalement

Nous déplorons encore beaucoup de fiches pour des comportements agressifs et injurieux lors de l'accueil physique. Nous avons fait remarquer que cette agressivité s'est accrue du fait des nouvelles modalités d'accueil physique, qui sont floues, évolutives et différentes selon les sites : Ouverture, pas d'ouverture, sur rendez-vous, sans rendez- vous... les usagers ne s'y retrouvent plus et s'impatientent beaucoup plus vite qu'avant.

Pour la Direction, l'augmentation des agressions verbales n'est pas avérée, car il n'y a pas plus de fiches que l'année dernière !

Conclusion : puisque n'est réel que ce qui se voit par des chiffres sur un tableau, n'hésitez pas à faire des fiches à chaque incident.



Par ailleurs, nous avons réaffirmé le besoin de vigiles à l'accueil sur les gros sites. Peine perdue : leur contrat s'arrête au 15 octobre et il n'y aura pas de prolongation.



Enfin dans le cadre de l'étude d'une fiche de signalement « risques psychosociaux » nous avons à nouveau tiré la sonnette d'alarme. Certains chefs de service, par un comportement ou des propos inadaptés, créent des situations de souffrance au sein de leurs services.

Il est urgent de faire cesser ces pratiques, qu'elles relèvent de la simple maladresse ou de réelle malveillance : manager cela ne s'improvise pas, d'où notre demande répétée de formations obligatoires pour TOUS les encadrants (pour ne pas faire de jaloux...). Sur le principe le président du CHSCT partage notre analyse. Maintenant nous attendons des actes !

Point 4 : Registre Santé Sécurité au Travail

Nous constatons encore malheureusement beaucoup de manquements signalés pour le nettoyage des locaux. Une demande d'un nettoyage local approfondi a été effectuée, la Direction est en attente d'un devis. Il serait temps !

Précision : la procédure passe forcément par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics). La Direction locale ne peut traiter directement avec le prestataire O Net, ni avec aucun autre prestataire d'ailleurs.

Point 5 : bilan des exercices incendies et contraintes organisationnelles au vu du COVID :

Solidaires avait soulevé dès le CHSCT du 13 mai 2020 la question des exercices et des consignes à appliquer en période de COVID. On nous avait subtilement laissé entendre que la question n'était pas prioritaire... Et soudain le Secrétariat Général se réveille et élabore une note qui répond à nos interrogations... le 4 octobre 2020. Nous en sommes satisfaits, ça prouve combien nous avons raison, mais quel dommage que l'on ait dû attendre 5 mois... Les consignes seront rappelées prochainement à tous les agents par un courriel de la cellule Prévention et Sécurité.

Point 6 : les travaux en cours

Ils sont nombreux, et, quand ils sont liés au NRP, inquiètent beaucoup les agents qui ont le sentiment de ne pas être correctement informés en amont. Nous avons souligné que le « flash immobilier » publié dans Ulysse Bas Rhin avait suscité plus de craintes qu'il n'avait apporté de réponses.

Voici un inventaire succinct des actions en cours :

- Direction : l'espace détente du sous-sol n'est pas encore en service car des malfaçons ont été constatées. Des travaux sont en cours aux 2° et 3° étage. Il nous a été confirmé qu'un coin restauration sera aménagé au 2° étage, utilisable par tous les agents du bâtiment et non exclusivement dédié au Centre De Contact (CDC). Toujours concernant le CDC, se pose la question de l'accès au site à des horaires atypiques (pouvant aller jusqu'à 22h).

En tout état de cause, il n'est pas prévu de laisser les agents se garer dans la cour intérieure du bâtiment.

- Rue Simonis à Strasbourg : des travaux d'amélioration thermique au 3° étage sont prévus, avec réfection de la toiture et végétalisation éventuelle, isolation extérieure des ouvrants et refroidissement par un système de ventilation.

- Haguenau- Clabaud : des travaux divers (électricité, éclairage, accueil...) commenceront la semaine prochaine et se poursuivront jusqu'en juillet 2021.



- CFP de Molsheim : les travaux débiteront mi-octobre. Nous avons demandé à voir rapidement les plans.

- des travaux sont également prévus à Sélestat, Erstein et Saverne, Bischwiller. Là encore, nous voulons plus de visibilité sur ces travaux !

Point 7 : Actualité des mesures sanitaires déployées au sein des administrations

Le médecin de prévention a, à cette occasion, rappelé que :

- il est préférable de ne pas repasser les masques, car la chaleur abîme les fibres du tissu.
- les agents vulnérables le restent ! Il n'y a pas lieu de demander à un télétravailleur de revenir en présentiel même si sa pathologie ne figure plus sur la dernière liste actualisée. Cette liste concerne uniquement les maladies pouvant donner lieu à ASA et ne doit donc pas amener un chef de service à remettre en cause le travail à domicile.
- en cas de suspicion de COVID ayant donné lieu à la prescription d'un test ; les agents ne doivent surtout pas venir au bureau dans l'attente du résultat, et encore moins aller manger à la cantine !! (car oui, cela est arrivé, sans conséquences fort heureusement).

Un hommage unanime et vibrant a par ailleurs été rendu à l'issue de ce CHSCT à notre médecin de prévention Mme LE DOZE, sur le départ. Vos représentants l'ont chaleureusement remerciée pour son investissement sans faille et sa grande qualité d'écoute.

Point 8 : questions diverses

Solidaires a demandé la mise en place d'un groupe de travail (GT) sur le télétravail, car cette question va prendre de plus en plus d'importance, et il est essentiel pour nous de l'aborder sur le plan local, sachant que des GT ont également lieu au niveau national.

Nous avons souhaité que soit notamment abordés, lors de ce GT, les questions de management à distance, les aspects pratiques du télétravail ainsi que les risques professionnels spécifiques liés à ces nouvelles pratiques.

Ce GT devrait se tenir avant la fin de l'année.

Nous tâcherons d'obtenir pour les agents concernés du matériel d'aussi bonne qualité que celui fourni aux personnels de l'INSEE, notamment un vrai écran 22 pouces, que la Direction refuse pour l'instant aux agents de la DGFIP pour des raisons de sécurité informatique !



Vos représentants Solidaires restent à votre disposition pour toute question au sujet de ce CHSCT :

pour le INSEE : Sylvain MOREAU (expert)
pour la DRFIP : Corinne CHIPPAUX, Denis KERN,
Sylvie SAO , Candice VINCKEL,
Antoine DIDIERLAURENT et Rudy PARENT (expert)

